

<u>Convocation</u> 23/09/2026 <u>Affichage</u> 23/0/2026 <u>Nombre de Membres</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	L'an deux mille vingt-six, le 1er octobre à 17 heures 30, le Conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINTIN, Président. Étaient présents : Bérénice BARRÉ, Nicole BATHANY, Marie-Catherine BOUGUENNEC, Cindy GUENNOU, Danielle LE BEC, Éric LE BORGNE, Henriette LE BRIGAND, Maurice QUINTIN, Marie-Françoise ROUSSEL et Maryvonne TREUJOU. Absents : Joëlle LE BIHAN, Christophe LE GUILLOU, Jeannine PROST, Laurent RANNOU et Céline UGUEN. Procuration : Joëlle LE BIHAN à Éric LE BORGNE. Secrétaire de séance : Maryvonne TREUJOU
--	---

OBJET : TARIFS DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE POUR 2027

Monsieur le Président propose de maintenir les tarifs de la chambre funéraire pour 2027, à l'exception du tarif de location de la salle de préparation, dont la suppression est proposée. Cette location n'a jamais été facturée aux thanatopracteurs ; sa facturation pourrait être répercutée sur les familles et augmenter leurs frais d'obsèques.

Prestation	Tarif 2027
Forfait d'occupation de 3 jours	348,00 €
Journée d'occupation supplémentaire	84,00 €
Location de la chambre froide (corps en transit)	114,00 €
Forfait d'occupation de moins de 24 heures	114,00 €

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'ADOPTER les tarifs ci-dessus à compter du 1er janvier 2027 ;
- DE SUPPRIMER le tarif de location de la salle de préparation ;

Pour extrait conforme,
Le Président,
Maurice QUINTIN



[Signature of Maurice Quintin]